

## Demande d'AVE pour un séjour au Canada



05 45 97 41 60



contact@silc.fr

## BON A SAVOIR

Depuis le 15 mars 2016, les voyageurs étrangers dispensés de visa qui prennent un vol à destination du Canada ou qui transitent par le Canada vers leur destination finale devront obtenir une **autorisation de voyage électronique (AVE)**. Cette exigence ne s'applique pas entre autres aux citoyens des États-Unis et aux voyageurs qui possèdent un visa valide.

### CONDITIONS :

- Il est recommandé de demander l'AVE quelques jours au minimum avant la date de voyage. Cependant, une demande en ligne peut être obtenue rapidement en cas d'oubli.
- **Tarif : 7 CAD\$ par personne** (payable en ligne uniquement par carte bancaire).
- **L'AVE est valide pendant 5 ans** à compter de sa date de délivrance ou jusqu'à expiration du passeport.

**SUIVEZ  
CE GUIDE  
PAS A PAS**

Aller sur le site officiel  
**pour demander l'AVE**

